Deuxième conférence des ministres sur la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale

Communiqué final

La deuxième Conférence des Ministres sur la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), s'est tenue à Yaoundé les 27 et 28 juin 2002 sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Peter MAFANY MUSONGE, Premier Ministre et Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

Elle a été précédée, du 25 au 26 juin 2002, par une réunion des Experts qui a examiné et finalisé les textes proposés à la Conférence des Ministres, à savoir :

- les textes organiques: statuts de la COMIFAC, règlement intérieur, statut du personnel, profils des postes, schéma organisationnel ;
- le protocole de lutte anti-braconnage dans la Tri-Nationale de la Sangha ;
- la résolution sur les mécanismes de financement à court - moyen et long terme de la COMIFAC et de ses programmes ;
- la position commune de l'Afrique Centrale pour RIO + 10 ;
- le programme de convergence prioritaire triennal 2003-2005.

Les pays signataires de la Déclaration de Yaoundé ci-après étaient représentés, à savoir : Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, Tchad.
La République de Guinée Equatoriale était excusée.

La République Démocratique du Congo a officiellement adhéré à la Déclaration de Yaoundé.

Ont aussi pris part à la Conférence les organismes ci-après : FAO, UNESCO, OIBT, ONUDI, Union Européenne, Banque Mondiale, DFID, GTZ, WWF, WCS, PNUD, ACDI, ADIE, IFIA, OCFSA, UICN, SCAC, CARPE, CARPO, CIFOR.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par le discours bilan de M. le Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun rappelant les réalisations depuis la première COMIFAC tenue en décembre 2000.

Les participants ont ensuite suivi avec un intérêt particulier les déclarations des partenaires au développement, la déclaration commune des ONG nationales, les résultats de l'étude de l'OIBT sur l'identification des axes stratégiques d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé. Furent présentés ensuite les résultats des travaux des Experts concernant les mécanismes de suivi et de financement proposés pour le fonctionnement de la COMIFAC. La série des présentations s'est achevée avec un exposé sur la situation de l'organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA).

Les Ministres en charge des Forêts de l'Afrique Centrale ont ensuite eu l'occasion de rappeler chacun à son tour les fondements de leur engagement au sein du processus initié lors de la Déclaration des Chefs d'Etat à Yaoundé en mars 1999.

Une rencontre entre les Ministres en charge des Forêts et les représentants des partenaires au développement a permis des échanges fructueux de points de vue sur les perspectives à venir en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Une déclaration officielle commune des partenaires au développement lors de la séance plénière a permis de préciser leur position quant aux différents processus de financement et de développement engagés ou devant faire l'objet d'un soutien particulier.

Les Ministres des Etats signataires ont signé les statuts de la COMIFAC, qui avec leurs annexes (Règlement Intérieur, statut du personnel, profils des postes et schéma organisationnel) constituent les textes organiques instituant officiellement la Conférence des Ministres comme organe unique d'orientation et de décision de l'ensemble des initiatives portant sur les forêts de l'Afrique Centrale.

Ont été désignés pour prendre en charge le secrétariat exécutif de la COMIFAC, respectivement M. MBUSSU NGAMANI au poste de Secrétaire Exécutif et M MAMFFOUMBI KOMBILA Emile au poste de Secrétaire Exécutif adjoint - coordonnateur technique.

Le siège de la Conférence des Ministres a été fixé à Yaoundé au Cameroun.

Avec le présent communiqué final, les Ministres proclament l'adoption :

- de la résolution portant approbation du protocole d'accord de lutte anti-braconnage dans la Tri-Nationale de la Sangha, sous réserve de la ratification par les Etats signataires de l'Accord de Coopération signé à Yaoundé le 7 décembre 2000 ;
- des résolutions sur les mécanismes de financement à moyen et long terme de la COMIFAC et des programmes affiliés ;
- d'une résolution demandant que chaque Ministre en charge des forêts prenne toutes les dispositions utiles pour payer régulièrement les contributions financières de la COMIFAC à partir des fonds forestiers, du budget de l'Etat ou toute autre source de financement . La Conférence demande aux pays qui n'ont pas encore de fonds forestiers nationaux de les constituer ;
- du Plan d'Action prioritaire triennal pour la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé dans le cadre du Plan de Convergence adopté lors de la première conférence en décembre 2000 ;
- du texte de la position commune de l'Afrique Centrale pour la prochaine conférence sur le Développement durable, 10 ans après la conférence de RIO et qui se tiendra en septembre prochain à Johannesburg en République d'Afrique du Sud ;
- d'une résolution demandant aux partenaires au développement de contribuer au financement des aires protégées existantes et de contribuer à la promotion des activités alternatives socio-économiques et culturelles impliquant les populations riveraines dans le processus de conservation des aires concernées.

Les Ministres ont décidé enfin que le prochain Conseil des Ministres se tiendra au mois de juin 2004 à Libreville au Gabon

La présidence en exercice de la COMIFAC sera désormais assurée par Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo.

Enfin, la Conférence a adressé une motion de remerciements au Chef de l'Etat, au Gouvernement et au Peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et fraternel, les commodités mises à leur disposition pendant leur séjour et pour la bonne tenue des travaux de la 2ème Conférence des Ministres en Charge des Forêts de l'Afrique Centrale.

Fait à Yaoundé, le 28 juin 2002

Le Conseil des Ministres.